

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHÉ LE 10 NOVEMBRE 2021

CS-211109-04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20211109-CS-211109-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Affichage : 09/10/2021

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 11
- Absents : 03
- Pouvoirs : 00

CS-211109-04 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2022

L'an deux mil vingt et un, le neuf novembre à neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt et un s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. PITARD Christian (S)
Suppléant de M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- Mme LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. PROU Jean (T) Conseil départemental de Charente-Maritime

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. PETIT Jean-Marie (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. SUEUR Christophe (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

o o o o

Secrétaire de séance : MARY Guy

o o o o

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE COMITE SYNDICAL DU 09 NOVEMBRE 2021
--

CS-211109-04 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2022

Rapport :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif. Il permet d'envisager les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement pour l'exercice budgétaire suivant. Les hypothèses d'évolutions proposées pour construire le projet de budget y sont notamment indiquées.

En section de fonctionnement, les recettes sont constituées des redevances portuaires versées par les usagers pour les occupations du domaine public et les services portuaires, ainsi que, pour la dernière année, la dotation du département de la Charente-Maritime. Celle-ci s'élève pour l'année 2022 à 50 000€. Concernant les redevances portuaires, après discussion en bureau, le montant proposé tient compte essentiellement de l'harmonisation du mode de calcul pour la catégorie plaisance appliqué sur les différents ports.

Le calcul de la redevance serait, pour toute occupation, établi à la surface réellement occupée avec un montant forfaitaire au m², variable selon le type d'occupation (cabanes, terre-pleins, navires). Pour les navires stationnés dans les chenaux, que ce soit en occupation sur ouvrages privatif (AOT) ou publics (amarrages), un coefficient modérateur serait appliqué par port pour tenir compte des services aux navires que les usagers peuvent trouver sur les ports. (cf annexe 1).

Les charges de fonctionnement seront équivalentes au montant des recettes prévues. Elles seront réparties en dépenses générales de fonctionnement adaptées aux charges générales de mieux en mieux identifiées et à la nouvelle organisation interne de la structure, auxquelles de nouvelles dépenses liées aux opérations de dragage à envisager sont ajoutées (Marennes, L'Eguille, La Tremblade). Le chapitre lié aux dépenses de personnel est également ajusté à la nouvelle organisation, au renfort de l'équipe pour faire face à la charge d'activité et aux compétences nécessaires, aux évolutions statutaires (valeur du point d'indice) et aux renforts saisonniers à envisager pour accueillir dans les meilleures conditions les usagers occasionnels des bassins à flot essentiellement.

En section d'investissement, les dépenses sont constituées essentiellement :

- du report de quelques opérations de travaux qui n'ont pu être réalisées en 2021 (pon-ton flottant à L'Eguille-sur-Seudre, pompes fixes pour l'entretien des cales à Mornac, Arvert et Marennes) ;
- de l'opération de réparation du musoir aval de l'écluse de Marennes endommagé à l'occasion des travaux de remplacement de la porte ;
- d'équipement informatique et mobilier lié au renfort en personnel ;
- d'acquisition d'outillages et équipements complémentaires pour les interventions du personnel sur les plans d'eau (annexes) ;
- de moyens de déclencher les premières études d'aménagement du secteur de « La Grève » à La Tremblade ;
- de la mise en place d'une signalétique particulière pour les activités professionnelles à « La Cayenne » à Marennes, harmonisé avec la signalétique que la commune de Marennes-Hiers Brouage prévoit de mettre en place sur son territoire ;

Les recettes d'investissement correspondent au report des moyens prévus en 2021 pour les travaux reportés, de la dotation aux amortissements, de la participation (50 %) des entreprises et de leurs assureurs respectifs aux travaux de réparation de l'écluse de Marennes, d'un emprunt complémentaire à hauteur de 70 000,00 euros et de subventions à solliciter auprès des membres du Syndicat Mixte pour les travaux de Marennes et de l'Eguille sur Seudre.

Suite à cette présentation,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, portant obligation de débattre sur les orientations budgétaires au titre de la démocratie locale,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), notamment l'article 107 sur « l'amélioration de la transparence financière »,

Vu les articles L.5211-36 et L.2312-1 modifiés du Code général des collectivités locales,

Vu l'article L.5722-1 du Code général des collectivités locales,

Considérant que ce débat intervient dans un délai de un mois précédant le vote du budget primitif et donne lieu à une délibération du Comité syndical, prenant acte de la tenue du débat,

Considérant que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante, d'une part de disposer d'informations sur le contexte économique et réglementaire dans lequel elle évolue, d'autre part d'être informée de l'évolution de la situation financière du syndicat mixte et, enfin, de connaître les grandes orientations retenues qui présideront à l'élaboration du budget primitif,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

A l'unanimité, a pris acte de la présentation des orientations budgétaires présentées pour l'exercice 2022 (Cf. annexe 1 et 2)



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2022 :

Annexe 1 : Actions et aménagements prévus pour 2022

Pour La Tremblade – Chenal de l'Atelier :

Etudes à poursuivre notamment celle concernant la station à carburant et l'aménagement de la Grève à La Tremblade,

Pour Marennes – La Cayenne :

- Réparation du musoir de l'écluse,
- Equipement d'un dispositif fixe de nettoyage des cales (pompe immergée),
- signalétique pour les activités professionnelles ;

Pour les Hauts de Seudre

L'Eguille-sur-Seudre :

- Remplacement d'un ponton fixe en bois (usagé) par un ponton flottant avec passerelle d'accès – amélioration des conditions d'accès aux navires et facilité pour la navigation ;

Mornac-sur-Seudre :

- Equipement d'un dispositif fixe de nettoyage des cales (pompe et canalisations) ;

Arvert – Coux :

- Equipement d'un dispositif fixe de nettoyage des cales (pompe immergée) ;

Projets communs :

- Poursuite des missions de gestion des occupations, services portuaires, entretien des ouvrages, infrastructures et équipements portuaires ;
- Structuration et équipement de l'équipe technique du syndicat (meublier de bureau, matériel informatique, annexes nautique et moteur);
- Signalétiques portuaires
- Kit de sécurité sur les installations dépourvues à Marennes et la Tremblade (pontons flottants) ;
- Tarifs portuaires :

Harmonisation du mode de tarification pour les activités de plaisance, selon le processus présenté lors des réunions de comités syndicaux précédents, l'objectif étant de :

- Viser une plus grande équité dans les redevances ;
- Faciliter l'application de ces tarifs ;
- Simplifier la compréhension ;
- Ne pas diminuer nos ressources ;

Selon les ports et leurs caractéristiques (situation géographique, accessibilité, services portuaires), un coefficient de minoration sera calculé sur la base des éléments suivants :

- Ecart maximum proposé de 25 % entre les différents ports ;
- Chaque coefficient permet une minoration de 10% du tarif de base ;
- Le coefficient portuaire est obtenu par la multiplication des coefficients entre eux.

Le coefficient portuaire serait appliqué sur le tarif de base du navire uniquement. Il ne concerne pas les autres objets d'occupation du domaine public (cabanes, terre-pleins,...)

En complément de cette mise en place éventuelle de nouvelles bases tarifaires selon ce principe, il conviendra de continuer d'œuvrer dès le début d'année, pour « remplir » les ports, c'est-à-dire contacter les usagers en liste d'attente pour leur proposer des emplacements disponibles et existants dont ils pourraient jouir dès 2022.

Chenal portuaire	Marenes La Cayenne	La Tremblade Route Neuve	La Tremblade L' ATelier	Arvert - Coux	Arvert – La Grève à duret	Etaules - Orivol	Etaules Les Grandes Roches	Chaillevette - Châtressac	Chaillevette – chenal	Mornac	L' Eguille
Situation géographique	1	0,97	0,97	0,96	0,95	0,95	0,95	0,93	0,93	0,92	0,9
Accessibilité	1	0,9	1	0,9	0,95	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Services portuaires	0,97	0,92	0,98	0,90	0,90	0,90	0,90	0,94	0,91	0,92	0,94
Coefficient portuaire	0,97	0,80	0,95	0,78	0,81	0,77	0,77	0,79	0,76	0,76	0,76



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2022 :

Annexe 2 – Synthèse des éléments financiers pour l'exercice 2022

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges caractère général	364 000	850 000	recettes d'exploitation
<i>charges d'exploitation des ports</i>	<i>314 000</i>	<i>380 000</i>	<i>AOT plaisance</i>
<i>Dragages</i>	<i>50 000</i>	<i>70 000</i>	<i>Professionnels conchyliculture / pêche</i>
		<i>140 000</i>	<i>Professionnels activités économiques</i>
		<i>45 000</i>	<i>Services portuaires</i>
		<i>215 000</i>	<i>Bassins à flot de LT et MN</i>
Personnel	435 000	50 000	Autres recettes
<i>salaires et charges</i>	<i>390 000</i>	<i>50 000</i>	<i>contribution CD17</i>
<i>Remboursement agent de MN</i>	<i>45 000</i>		
Autres charges	5 000		
Intérêts emprunts	7 000		
Dépenses ordre			
<i>dotation aux amortissements</i>	<i>89 000</i>		
<i>virement à la section d'Investissement</i>	<i>10 000</i>		
<i>Totaux</i>	900 000	900 000	

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'équipement			
<i>Etudes La Tremblade</i>	17 000	42 500	Participation
<i>Musoirs de Marennes</i>	167 000	83 500	Part assurances (50%)
<i>Kit de sécurité</i>	5 000		
<i>Ponton de l'Eguille</i>	135 000	100 000	Réinscription de 2021
<i>Pompe Mornac</i>	7 500	7 500	Réinscription de 2021
<i>Pompe Arvert</i>	7 500	7 500	Réinscription de 2021
<i>Pompe Marennes</i>	7 500		
<i>Mobiliers de bureau</i>	3 300		
<i>Matériel informatique</i>	5 000		
<i>Signalétiques portuaires</i>	20 100		
<i>2 annexes + un moteur</i>	7 100		
<i>Outillage</i>	3 000		
Provisions			
Remboursement capital	25 000 €	70 000	Emprunt
Dépenses d'ordre		89 000	Dotation aux amortissements
		10 000	Virement de la section de fonctionnement
<i>Totaux</i>	410 000	410 000	

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,



Emmanuel CRETIN